

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

ELECTION DE LA
COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES
SPECIFIQUES AUX
MARCHES

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

N° CS2020-31

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP –

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPECIFIQUES AUX MARCHES

Vu les articles L 1411-5 et D 1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui définissent les règles relatives à la composition de la Commission d'appel d'offres et à l'élection de ses membres ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 10 septembre 2020 prévoyant la constitution d'une commission d'appel d'offres en charge des marchés publics, régie par les dispositions des articles L1410-1 et suivants, L1411-1 et suivants et L1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et par le Code de la Commande Publique, et définissant les modalités de présentation des listes pour l'élection de cette commission ;

Il est rappelé que la commission d'appel d'offres est présidée de droit par le Président du Pôle métropolitain ou par son représentant. Elle est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante.

L'élection se fait sous forme d'un scrutin de liste avec 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants à pourvoir. Les listes doivent comprendre jusqu'à 10 noms de membres du Comité Syndical. Elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'élection se fera dans l'ordre d'apparition sur la liste, d'abord les titulaires, puis les suppléants. L'attribution des sièges se fera à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après calcul du quotient électoral et attribution des sièges au quotient, il est procédé à l'attribution des sièges restant au plus fort reste. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Il est donné lecture de la liste constituée selon les modalités définies par la délibération du Comité Syndical en date du 29 octobre 2020.

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le Comité syndical décide à l'unanimité de procéder à l'élection par scrutin public.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Gabriel DOUBLET n'ayant pas pris part au vote,

- **ELIT** la Commission d'appel d'offres comme suit

CANDIDATS DÉLÉGUÉS TITULAIRES	CANDIDATS DELEGUES SUPPLEANTS
1. Marin GAILLARD	1. Catherine BRUN
2. Stéphane VALLI	2. Jean-Claude GEORGET
3. Pierre-Jean CRASTES	3. Nadine PERINET
4. Vincent SCATTOLIN	4. Carole VINCENT
5. Gabriel DOUBLET	5. Benjamin VIBERT

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20201210-CS2020_31-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dupessey', is written over the circular seal of the Métropole Métropolitain du Genevois Français.

